

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 9 avril 2019 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Mrs. Biardeau, Jouot, Léon Mayaud, Porter, Renaud, Touzet

Absent (s) : Mme Vannier (excusée)

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 5 mars 2019
- Droit de préemption communal
- Redevance France Télécom 2019
- Vote budget principal 2019
- Vote Budget assainissement 2019
- Contrat de ruralité 2017-2020 – Intégration de nouveaux projets
- Convention installations sportives au FC-SSRP
- Projet aménagement centre bourg
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 5 mars 2019

Le compte-rendu du 5 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Droit de préemption communal

Le Maire fait part au conseil municipal de trois déclarations transmises en mars 2019 par des notaires et une agence immobilière, concernant des projets de vente de biens immobiliers. Ceux-ci étant situés dans la zone d'aménagement différé (ZAD) de Prissac, la commune peut exercer son droit de préemption sur les :

- parcelle AB N° 256 rue Edouard Chartier
- parcelles AB n°241 et 258, bien situé 1 Bis rue Edouard Chartier,
- parcelles cadastrées AB N° 648 et 12, bien situé 6 rue Roland Meignien,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'ayant pas de projet présentant une caractéristique d'intérêt général décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les biens désignés ci-dessus.

3. Redevance France Télécom 2019

La commune décide de solliciter le montant maximum de la redevance pour occupation du domaine public par France Télécom, soit 54,30 € par kilomètre aérien et 40,73 € par kilomètre souterrain. Le montant dû à la commune de Prissac par France Télécom s'élève à 2 043 € pour l'année 2019.

4. Budget principal 2019

Le budget 2019 étudié le 28 Mars 2019 par la commission des finances (fonctionnement et investissement) est proposé sur un montant global de 2 301 543 €, soit un montant inférieur à celui de 2018 qui avait été voté sur 2 433 984 €. Préparé pour la majorité des dépenses courantes au vu du budget de l'année précédente, il a été ajusté à la lumière du réalisé de 2018 ou des évolutions connues. La section de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) représente 30,73 % de la totalité de ce budget laissant une disponibilité significative pour la conduite de projets d'investissements. Cette proportion est presque identique à celle de 2018.

BUDGET FONCTIONNEMENT 2019

DEPENSES	Rappel 2018	2019	% évol
Dépenses courantes de fonctionnement	373 512 €	375 058 €	0,4%
%	52%	53%	
Salaires & indemnités	344 009 €	332 209 €	-3,4%
% salaire et indemnités	48%	47%	
Salaires	315 509 €	303 409 €	-3,8%
%	44%	43%	
Indemnités & cotisations élus	28 500 €	28 800 €	1,1%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	717 521 €	707 267 €	-1,4%
Virement à section d'investissement	568 338 €	599 576 €	5,5%
TOTAL	1 285 860 €	1 306 843 €	1,6%

RECETTES	Rappel 2018	2019	% évol.
<i>Atténuation de charges (remboursement indemnités journalières)</i>	13 000 €	11 000 €	-15%
<i>Produits du domaine</i>	55 876 €	57 339 €	3%
<i>Impôts locaux et taxes diverses</i>	343 478 €	350 616 €	2%
<i>Dotation fonctionnement & Subventions partenaires</i>	295 472 €	287 424 €	-3%
<i>Revenus locations (loyers et salles)</i>	26 500 €	26 600 €	0%
<i>Autres produits financiers</i>	0 €	0 €	
Total recettes fonctionnement	734 326 €	732 979 €	0%
<i>Excédent de fonctionnement reporté de N - 1</i>	551 534 €	573 864 €	4%
TOTAL	1 285 860 €	1 306 843 €	1,6%

BUDGET INVESTISSEMENT 2019

RECETTES	2019	%
<i>Virement de la section fonctionnement</i>	599 576 €	60,3%
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	134 174 €	13,5%
<i>Fds Remboursement TVA</i>	92 712 €	9,3%
<i>Subvention TEPCV C2E</i>	51 500 €	5,2%
<i>Conseil départemental</i>	42 150 €	4,2%
<i>Etat</i>	66 960 €	6,7%
<i>Fonds Handicap+ C2E énergie travx mairie</i>	7 128 €	0,7%
<i>Cautions</i>	500 €	0,1%
Total recettes investissement	994 700 €	100%
DEPENSES	2019	%
<i>Remboursement capital des emprunts</i>	26 433 €	2,7%
<i>Chemin</i>	15 000 €	1,5%
<i>Aménagement centre bourg</i>	497 960 €	50,1%
<i>Réfection rues Edouard Chartier</i>	20 000 €	2,0%
<i>Travaux isolation bâtiment CDC</i>	5 200 €	0,5%
<i>Aménagement préau étang + jeux et parcours santé</i>	184 826 €	18,6%
<i>Construction hangar pour associations</i>	80 000 €	8,0%
<i>Imprévus travaux et matériels (Aménagement musée...)</i>	127 505 €	12,8%
<i>Cautions</i>	1 000 €	0,1%
<i>Déficit d'investissement reporté N-1</i>	36 776 €	3,7%
Total dépenses investissement	994 700 €	100%

Un conseiller municipal, indique qu'il aurait souhaité voir intégrée dans ce budget une opération "musée".
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget principal pour 2019

5. Budget assainissement 2019

Le Maire présente le budget 2019 qui s'équilibre sur 35 189,89 € en fonctionnement et 77 028,49 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce budget assainissement pour 2019

6. Contrat de ruralité 2017-2020 – Intégration de nouveaux projets

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Contrat de ruralité comprenant des actions prioritaires pour le territoire de la CDC MOVA a été signé entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et l'Etat en partenariat avec le Conseil régional, le Conseil départemental et les Communes de Bêlâbre, Chaillac, Lignac, Mouhet, Prissac, Roussines, Saint-Benoît-du-Sault et Saint-Hilaire-Sur-Benaize. Deux nouvelles actions sont proposées nécessitant une délibération des communes.

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)
Attractivité du territoire	Réhabilitation logement commune Saint-Benoît-du-Sault en pôle d'art et de création	Communauté de Communes
	Réhabilitation du plan d'eau en espace baignade	Commune de Bêlâbre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte :

- *d'intégrer les projets ci-dessus au Contrat de ruralité en cours,*
- *d'invoquer la clause d'être revu,*
- *d'autoriser le Maire à signer tous les documents liés à cette modification.*

7. Convention avec le FC-SSRP

Un nouveau club de football, dénommé FC SSRP a été créé le 16 février 2019, pour les communes de Sacièges St Martin, St Civran, Roussines et Prissac.

Le Président a sollicité la commune de Prissac pour disposer de ses équipements sportifs homologués et pour bénéficier d'un soutien financier. Après démarches et concertation avec les autres communes, une convention a été préparée pour définir les conditions dans lesquelles elles acceptent ensemble de soutenir ce nouveau club sportif. Le Maire présente cette convention qui précise :

- que la commune de Prissac accepte de mettre à disposition ses équipements sportifs, qui auront un usage partagé entre le club FC SSRP, le club de tennis et l'ACP (si elle souhaite poursuivre une activité de nature sportive)
- les conditions dans lesquelles les 4 communes décideront de leur soutien financier : une réunion annuelle pour arrêter le montant global de l'aide à répartir ensuite au nombre d'habitants
- que le soutien financier concerne strictement l'activité des seniors, du fait que la CDC finance dans le cadre de ses compétences, une école de football

Après échange le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention dans les conditions décrites ci-dessus

Projet aménagement centre bourg

Le permis d'aménager est prêt à être signé par le Maire.

L'architecte qui l'a préparé et qui sera présent sur la commune, procédera à une visite des rues afin de réaliser l'inventaire des pavés pouvant être récupérés pour les travaux. Il proposera également aux élus de visiter différents sites afin de montrer plusieurs revêtements pouvant être choisis pour Prissac.

8. Questions diverses

Mise en place du paiement par prélèvement automatique et carte bleu sur portail internet

Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé de mettre en place deux nouveaux modes de règlement pour les usagers : le prélèvement automatique et le paiement dématérialisé par carte bancaire. Le Maire informe que cette mise en place nécessite l'actualisation du logiciel comptabilité pour un montant de 552 €. Cette évolution entrainera également une augmentation de 12 % des frais de maintenance annuelle.

Construction du Préau de l'étang

Les travaux de couverture, enduits et électricité seront réalisés la semaine prochaine. Les prochaines réunions de chantier auront lieu tous les mardis.

Courriel d'un administré

Le Maire donne lecture au conseil municipal, du courriel d'un administré qui questionne sur la fin des travaux d'éclairage public au hameau du Beau et qui demande d'intervenir pour le remplacement de la boîte aux lettres, supprimée depuis 2 ans suite à un dommage.

Concernant le premier point, le Maire s'étonne de cette demande, du fait que l'auteur du courriel a assisté aux réunions qui se sont tenues sur ce sujet, en présence de la CDC MOVA, du Maire et son adjoint et l'entreprise SPIE en charge de ces travaux. Il rappelle que ce retard provient du refus d'un administré de consentir à des interventions sur sa propriété et qu'il a fallu rechercher des solutions alternatives. Néanmoins la commune, à réception de ce courriel, a questionné la CDC MOVA, qui est compétente en matière d'éclairage public et qui a répondu que les travaux étaient inscrits au programme 2019, mais à une date indéterminée.

Concernant le second point de la boîte à lettres, la commune n'avait pas connaissance de cette situation qui relève de la responsabilité de la Poste. Une intervention a cependant été faite. La réponse parvenue à la mairie indique qu'une étude est en cours pour apprécier si une nouvelle boîte aux lettres pour relever le courrier serait réinstallée, sachant qu'un minimum de 5 courriers/jour est requis pour l'envisager.

Demande utilisation du logo Prissac

Les gestionnaires d'une nouvelle agence de tourisme créée sur la commune souhaitent étendre leur clientèle à l'étranger. Ils aimeraient utiliser le logo de la commune dans leurs documents, pour assoir leur image.

Les membres du conseil municipal ne sont pas opposés à cette démarche mais souhaitent s'assurer qu'il n'y a pas de risques. Une réponse leur sera donnée après prise de renseignements à ce sujet.

RPI Lignac- Prissac

Lors de la dernière réunion du conseil d'école les effectifs d'enfants pour la rentrée prochaine ont été évoqués. Ils sont stables pour la maternelle de Prissac : 21. Ils diminueraient légèrement pour le cycle primaire à Lignac : 40 (contre 47 actuellement).

Cotisations versées au PNR de la Brenne

La commune de Prissac verse plusieurs cotisations au PNR Brenne qui semblent relever d'une compétence communautaire : une pour « Destination Brenne » alors que l'Office du tourisme relève d'une compétence communautaire suite à la loi NOTRe et une autre au titre de la politique jeunesse (Relais Brenne Initiatives Jeunes) inscrite au contrat enfance jeunesse avec la CAF, qui relève également des activités extra scolaires à compétence communautaire.

Le conseil municipal prend acte que ces cotisations pour 2019 ne seront pas prises en compte par la commune, tant que la compétence n'aura pas été vérifiée. Un courrier sera adressé en ce sens au PNR de la Brenne et à la CDC MOVA.

Travaux CDC MOVA

Les travaux d'arasement et curage des fossés par la CDC MOVA vont commencer au hameau de Charpenet.

Tambour de Prissac

Le journal le Tambour de Prissac est en cours de distribution.

Un conseiller municipal a été surpris de voir dans ce journal un article qui traite de l'histoire des commerçants dans les années 1950, alors que les ateliers collecte de mémoire de l'association Familles Rurales de Prissac travaillent également sur cette période et que les éléments utilisés pour cet article proviennent des recherches du groupe de collecte. Il est répondu que dans l'article du Tambour, des informations complémentaires ont été ajoutées et que les autres informations recueillies proviennent en partie des archives municipales, propriétés de la commune et donc de toute la population.

Dépôt de déchets à la Rochechevreux

Il est à nouveau signalé la présence d'un dépôt sauvage de déchets au hameau de la Rochechevreux. La situation ne s'améliore pas.

Sentier de randonnées

Un conseiller municipal s'interroge sur la présence, depuis l'étang Rémy Louveau d'un balisage de circuit de randonnée d'une couleur différente de celle déjà existante. Il est fait l'hypothèse que ce balisage puisse concerner un circuit équestre. Le conseiller municipal est invité à prendre contact avec les services du PNR de la Brenne avec lesquels il a déjà travaillé sur le balisage précédent.

Il est également demandé de procéder à la réparation des rampes de protection (garde-corps) se trouvant sur la passerelle du chemin de randonnée située au Prieuré ainsi que d'autres passerelles se trouvant sur la commune.

Syndicat du Bassin de l'Anglin

Suite à la dissolution au 1^{er} janvier 2019 du syndicat du Bassin de l'Anglin, le solde financier positif de ce syndicat s'élève à plus de 98 000 €. Il sera restitué aux communautés de communes selon une clé de proratisation.

Ramassage scolaire

Le Maire informe le conseil municipal que, pour réduire le nombre de points de montée, le règlement des transports scolaires du Conseil Régional est de plus en plus exigeant sur leur création voire leur maintien. Ainsi, il n'est plus possible de créer un point de montée à moins de 2 Km d'un autre point existant. Le Maire de Prissac, organisateur secondaire pour le compte du Conseil Régional, a déjà adressé un courrier à la Conseillère Régionale pour lui faire part des difficultés dans l'organisation des circuits de transport scolaires et de celles des parents à se rendre à des points de montée très éloignés de leur domicile. Le Conseil Régional envisage par ailleurs de ne maintenir qu'un seul point de montée dans les communes en RPI non dotées d'école. Le Conseil municipal regrette la dégradation de ce service décidée par le Conseil Régional.

Salle Gaston Chérau

Afin que les éclairages puissent être commandés à partir de la salle de rencontre lorsque cette salle est louée toute seule, il est demandé la possibilité d'installer des interrupteurs automatiques avec détecteurs de présences à un emplacement accessible (sanitaires ou salle de Rencontre).

Le conseil municipal est favorable à cette proposition sachant qu'une demande de devis a été faite.

Il est également suggéré de réaliser une nouvelle ouverture au fond du vestiaire qui servirait d'issue de secours pour les personnes qui ne louent que la salle de Rencontre, ce qui permettrait dans ce cas de fermer totalement l'accès à la grande salle dans laquelle se trouve l'issue de secours.

Aucune décision n'est prise sur ce dernier point car cette création fait débat. Elle nécessiterait la création, à l'extérieur, d'une rampe d'accès pour personnes handicapées, elle pourrait entraîner un désordre dans la ventilation et supposera l'accord de la commission de sécurité.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le mardi 7 mai 20 H 30

La séance est levée à 00 H 00